

Dossier de demande d'autorisation de défrichement

Commune de MONTMEYAN

Lieux-dits : « Rup Colle Requier et Brama » et
« Les Clos et Bury »

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

MAITRE D'OUVRAGE :



Pour Le Compte de la Société Projet
(Cf. Cerfa)

CONTACT :

ENGIE Green
345, Avenue Wolfgang Amadeus Mozart
Aix-en-Provence 13601
sophie.eudes@engie.com

MAITRE D'ŒUVRE :

ARCHIBIONATURE
J. BERNARD
Architecte D.P.L.G ordre A5308

CONTACT :

ARCHIBIONATURE
Chemin collet d'assou
06 460 Saint-Vallier de Thiey
archibio@wanadoo.fr

Pièce
n°13

Projet de parc solaire au sol

Indice	Modifications	Date	Etabli	Vérfié	Validé
A	Réalisation du document	Décembre 2021	CNI	LPA	SEU
B					
C					
D					

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MONTMEYAN
N°2021/05-002

Nombre de Conseillers :
En exercice :15
Présents : 13
Votants : 15

L'an **deux mille vingt et un**, le **22 Octobre** à **dix-huit heures** le Conseil Municipal de la commune de Montmeyan, dûment convoqué, s'est réuni en session **ordinaire**, à la Mairie, sous la présidence de **M. Louis REYNIER, Maire**.

Date de la convocation du Conseil Municipal : **18/10/2021**

Présents : **REYNIER Louis, BEGLIUOMINI Yves, SAINT-MARTIN René, BREMOND André, CARLU Corinne, MARQUEZ Jean-Louis, DAUPHIN Denis, SOULLE Mélanie, PAULET Bernard, PENEDO Stéphanie, TRAMBAUD Christophe, GUILLEMETTE Isabelle, BURLE Gilbert.**

Représentés : **HARALAMB Valérie** pouvoir à BREMOND André, **SOLEIL Patrick** pouvoir à Louis REYNIER

Secrétaire de séance : **Isabelle GUILLEMETTE**

Objet de la délibération : **Autorisation de demande de défrichement pour le parc photovoltaïque :**

En application de l'article 130-1 du code de l'urbanisme et de l'article l311-1 du Code Forestier, Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre du projet de parc solaire photovoltaïque sur la commune de Montmeyan aux lieux-dits « Rup Colle Requier et Brama » et « Les Clos et Buri », il est nécessaire de procéder au défrichement sur les parcelles suivantes :

Lieu-dit	Section	Numéro parcelle	Surface de la parcelle (ha)	Surface concernée par la demande de défrichement (ha)
Rup Colle Requier et Brama	G	1	190,8010	23,8
Rup Colle Requier et Brama	G	4	22,3440	10,6
Les Clos et Buri	G	5	17,5600	12,1
Les Clos et Buri	G	36	23,6090	13,5
TOTAL A DEFRICHER				60 ha

Le plan cadastral est joint en annexe à la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 15/11/2021

Reçu en préfecture le 15/11/2021

Affiché le

ID : 083-218300846-20211022-2021_05_002-DE

BORDER
LEVÉ

« Engie PV Montmeyan » procédera à la demande d'autorisation de défrichement au nom de la commune de Montmeyan.

Monsieur le Maire demande donc à l'assemblée d'autoriser Engie PV Montmeyan de procéder à la demande d'autorisation de défrichement au nom de la commune de Montmeyan et d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour cette demande d'autorisation de défrichement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide
à l'unanimité des membres présents :

D'AUTORISER Engie PV Montmeyan de procéder à la demande d'autorisation de défrichement au nom de la commune.

D'AUTORISER le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour cette demande d'autorisation de défrichement.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Louis REYNIER,
Maire de Montmeyan

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-préfecture le
et publication ou notification
du :





Les informations contenues sur les cartes ne sont pas contractuelles et sont fournies à titre d'information, elles ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de la collectivité.



Les informations contenues sur les cartes ne sont pas contractuelles et sont fournies à titre d'information, elles ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de la collectivité.